

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

winterhalter®

## A 70 LS

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

A 70 LS

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Détartrant

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Société: Winterhalter Gastronom AG

Rue: Hirschsprungstr. 4

Lieu: CH-9464 Rütli/SG

Téléphone: +41 71 76780-00

Téléfax: +41 71 76780-60

e-mail: info@winterhalter.ch

Internet: www.winterhalter.ch

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Centre d'informations toxologique:

+41 44 251 51 51 ou 145 (24 hours)

Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463

#### Information supplémentaire

Numéro d'enregistrement: 312646-53

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Met. Corr. 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acide phosphorique

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS05



#### Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

winterhalter®

## A 70 LS

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P501 Elimination conformément aux prescriptions légales.

### 2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

Mélange composé des substances citées ci-après avec additifs non dangereux

#### Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS		
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
231-633-2	acide phosphorique	> 30 %
7664-38-2		
015-011-00-6	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B; H290 H314	
01-2119485924-24		
931-986-9	Alcools en C12-14, éthoxylés, propoxylés	1 - < 5 %
68439-51-0		
	Aquatic Chronic 3; H412	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Dégager la victime de la zone de danger. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

#### Après inhalation

Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

#### Après contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon et rincer abondamment. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler aussitôt un médecin.

#### Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler aussitôt un médecin.

#### Après ingestion

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans les caractéristiques du produit (cf. section 2) et/ou à la section 11.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Mousse, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), poudre chimique, eau pulvérisée.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

winterhalter®

## A 70 LS

### 5.3. Conseils aux pompiers

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.  
Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

### Information supplémentaire

Aucune mesure particulière.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Refermer soigneusement les fûts ouverts et conserver debout afin d'éviter une fuite quelconque.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).  
Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).  
Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

observer mode d'emploi. Ne pas mélanger avec d'autres produits.  
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.  
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

#### Préventions des incendies et explosion

Aucune mesure particulière.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.  
Lors de l'emmagasinage, ne pas utiliser de récipients en aluminium ou en métal léger.

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Détartrant

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
7664-38-2	Acide phosphorique	-	1		VME 8 h	
		-	2		VLE courte durée	

### 8.2. Contrôles de l'exposition



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

winterhalter®

## A 70 LS

### Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

### Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection (EN 166).

### Protection des mains

Gants de protection (EN 374).

### Protection de la peau

Port de vêtements de protection.

### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Incolore-transparent
Odeur:	Caractéristique
pH-Valeur (à 20 °C):	0,1
Point de fusion:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	Non applicable
Taux d'évaporation:	non déterminé
Pression de vapeur (à 20 °C):	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	~ 1,36 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité (à 20 °C):	Miscible en toutes proportions
Solubilité dans d'autres solvants:	non déterminé
Coefficient de partage:	non déterminé
Viscosité dynamique (à 20 °C):	non déterminé
Dangers d'explosion:	Produit non explosif.
Propriétés comburantes:	non déterminé

### 9.2. Autres informations

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Chimiquement stable (pas de décomposition).

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

bases (Réaction exothermique.)

### 10.4. Conditions à éviter

Préserver du gel.

### 10.5. Matières incompatibles

Corrode les métaux communs.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Hydrogène, par réaction avec les métaux.

## A 70 LS

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

##### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit ne contient aucune concentration pertinente de composants avec des propriétés cancérigènes, mutagènes et/ou toxique pour la reproduction.

##### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Donnée non disponible

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

L'ensemble des ingrédients organiques du produit satisfont aux critères du test OECD 302 B et aux valeurs du règlement relatif aux détergents (CE) 648/2004 nécessaires pour une biodégradation complète.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Voir section: 2.3

#### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Élimination

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

##### Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

##### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

##### L'élimination des emballages contaminés

Après utilisation, vider de façon optimale les emballages contaminés et les remettre à une entreprise de recyclage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

winterhalter®

## A 70 LS

### Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 1805
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ACIDE PHOSPHORIQUE LIQUIDE EN SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8



Code de classement:	C1
Quantité limitée (LQ):	5 L
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

### Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 1805
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ACIDE PHOSPHORIQUE LIQUIDE EN SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8



Code de classement:	C1
Quantité limitée (LQ):	5 L

### Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 1805
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	PHOSPHORIC ACID SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8



Dispositions spéciales:	223
Quantité limitée (LQ):	5 L
EmS:	F-A, S-B

### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	UN 1805
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	PHOSPHORIC ACID SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

winterhalter®

## A 70 LS

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:

A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

1 L

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

852

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

856

IATA-Quantité maximale (cargo):

60 L

### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR

non

L'ENVIRONNEMENT:

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir section: 6 - 8

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés. Le produit n'est pas conçu pour être transporté.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV):

0%

#### Information supplémentaire

Règlement CE N° 648/2004 (Réglementation des détergents):

< 5% Tensides non-ioniques

#### Prescriptions nationales

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Modifications

chapitre: 8, 12, 15

### Abréviations et acronymes

Directives de la CE: les actes de l'Union européenne, une partie du droit de l'Union secondaire

N° CAS: Désignation Norme internationale des produits chimiques (CAS = Chemical Abstracts Service)

Règle technique 510: Règles techniques pour les substances dangereuses "stockage de matières dangereuses en citernes mobiles" (Allemagne)

Règle technique 900: Règles techniques pour les substances dangereuses "les limites d'exposition en milieu de travail" (Allemagne)

EN 374: norme pour les gants de protection (gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes)

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

winterhalter®

# A 70 LS

EN 166: normes de sécurité européennes pour la protection oculaire et faciale (exigences)

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles

AVV: Ordonnance sur le catalogue européen des déchets (Catalogue européen des déchets)

COV: Composés organiques volatils

GHS: Le système général harmonisé ou SGH, en anglais : Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG-Code: L'International Maritime Dangerous Good Code

ADN: transport par voie navigable en Europe

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

MARPOL 73/78: La Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

IBC-Code: prestations de sécurité internationale pour le transport de produits chimiques dangereux et de liquides nocives en vrac dans le maritime

n.a. - non applicable

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)